

## GLOSSAIRE

**700.** Dans ces règles, différents mots et termes sont utilisés avec des significations spécifiquement applicables au bois d'œuvre. Pour l'utilisation de ces règles, une compréhension totale des mots et termes de ce glossaire est essentielle. Voici l'index du glossaire.

- 702** LOUPES
- 704** GERCE
- 706** BOIS DE COMPRESSION
- 708** CARIE
- 710** CÔTÉ DE LA PIÈCE
- 711** SCIÉ PLEINE MESURE
- 712** GRAIN (FIL)
- 714** CŒUR
- 715** TRAITEMENT À LA CHALEUR
- 716** TROUS
- 717** SÉCHÉ AU FOUR
- 718** NCEUDS
- 720** DÉFAUTS DE FABRICATION
- 722** CLASSIFICATION - DES DÉFAUTS DE FABRICATION
- 724** TENEUR EN HUMIDITÉ
- 726** PIÈCES OCCASIONNELLES
- 728** RÉSINE
- 730** STRIES DE RÉSINE
- 732** MCELLE
- 734** POCHEs (incluant les poches de résine et d'écorce)
- 736** BOUCHONS ET RAPIÉÇAGES
- 737a** RESCIÉ
- 737b** REFENDU
- 738** AUBIER
- 739a** BOIS DIMENSIONNÉ
- 739b** MIS A DIMENSION
- 740** ROULURES
- 742** FENTES
- 744** COLORATION
- 746** QUALITÉ DE RÉSISTANCE
- 747** TOLÉRANCE AU SCIAGE
- 748** ÉBOUTAGE
- 749** ÉBOUTAGE D'ÉQUERRE
- 750** FLACHE
- 752** COURBURE
- 754** QUALITÉS COMBINÉES

## GLOSSAIRE

### DÉFINITIONS

**702. LOUPES.** Distorsion du grain du bois, causée habituellement par une croissance anormale due à une blessure de l'arbre. L'effet des loupes est évalué comme des nœuds.

**704. GERCE.** Une séparation du bois en travers ou à travers des anneaux de croissance annuelle et résultant ordinairement du séchage.

- a) une **gerce de surface** apparait sur une face de la pièce;
- b) une **gerce à travers** va d'une face de la pièce à la face opposée ou à la face adjacente;
- c) **petites gerces**, n'excèdent pas  $\frac{1}{32}$ " de largeur, ni 4" de longueur;
- d) **gerces moyennes**, n'excèdent pas  $\frac{1}{32}$ " de largeur, ni 10" de longueur;
- e) **grandes gerces**, excèdent  $\frac{1}{32}$ " de la largeur ou 10" de longueur ou les deux cas;
- f) **gerce de laminoir**, ouverture dans une pièce de bois qui a du voilement transversal résultant du passage de la pièce entre les rouleaux d'une machine.

**Petite gerce de laminoir:** ouverture perceptible n'excédant pas 2' de longueur.

**Moyenne gerce de laminoir:** ouverture perceptible de plus de 2' de longueur mais pas plus de 4' de longueur.

**Grande gerce de laminoir:** de plus de 4' de longueur.

**706. BOIS DE COMPRESSION** – Bois anormal qui se forme du côté inférieur des conifères penchés ou courbés. Il se caractérise à part sa couleur distinctive, par sa dureté, sa fragilité et son apparence relativement sans vie. Le bois de compression est limité aux conséquences des caractéristiques permises dans la qualité pour apparence ou diminution de la résistance.

**708. CARIE** – Désintégration de la matière ligneuse due à l'action de champignons destructeurs de bois. Elle est également connue comme étant la coloration ou la pourriture. En voici quelques exemples:

## GLOSSAIRE

- a) **La carie de centre de cœur** est une carie localisée qui se développe le long de la moëlle chez quelques espèces. Elle est détectable par une inspection visuelle. La restriction pour la carie de cœur s'applique au Pin du Sud. La carie de centre de cœur se développe chez l'arbre vivant et ne progresse pas après que l'arbre a été coupé. (On ne la trouve pas dans les essences indigènes au Canada.)
- b) **La carie alvéolaire** est semblable au piqué blanc, sauf que les cavités sont plus grosses, en plus grand nombre, et se rejoignent. Lorsque permise dans les règles, elle est si limitée qu'elle n'a pas plus d'effet que les autres que les autres caractéristiques permises dans la même qualité sur l'utilisation envisagée de la pièce. Les pièces contenant de la carie alvéolaire ne sont pas plus sujettes à la pourriture que les pièces n'en contenant pas.
- Note:** *"ferme" dans le contexte de carie alvéolaire signifie qu'ils ne s'effriteront pas facilement sous la pression du pouce et ne peut être enlevé avec facilité.*
- c) **La carie naissante** est une carie à un stade initial où la désintégration des fibres du bois n'a pas progressé suffisamment pour amollir ou autrement changer la dureté du bois de façon tangible. Elle est habituellement accompagnée d'une légère décoloration ou blanchissement du bois.
- d) **Les surfaces de carie avancée** sont des canaux troués ou des poches, quelques fois trouvées dans le cèdre ou le cyprès. Les tissus du bois entre ces zones demeurent non affectés en apparence et en résistance. Toute croissance ultérieure du champignon causant cette caractéristique cesse après que les tiges ont été abattues.
- e) **Le piqué blanc** est caractérisé par de petites cavités blanches ou brunes ou des taches dans le bois causées par le champignon "**fomes pini**" - il se développe chez l'arbre vivant et cesse de progresser lorsque le bois est utilisé. Lorsque admis dans ces règles, il est limité de façon à ce qu'il n'y ait pas plus d'effet sur l'utilisation envisagée que les autres caractéristiques permises dans la même qualité. Les pièces contenant des taches blanches ne sont pas plus sujettes à la pourriture que les pièces qui n'en contiennent pas.
- Note:** *"ferme" dans le contexte de carie alvéolaire signifie qu'ils ne s'effriteront pas facilement sous la pression du pouce et ne peut être enlevé avec facilité.*

## GLOSSAIRE

**710. CÔTÉ D'UNE PIÈCE** – Le côté d'une pièce a 3 significations:

- 1) La face étroite d'une pièce rectangulaire ou la rive;
- 2) Le coin d'une pièce à l'intersection de 2 faces longitudinales;
- 3) Dans la classification pour la résistance, la partie de la face large la plus près du coin de la pièce.

**a) Coin arrondi** signifie un léger polissage sur des pièces de bois d'œuvre pour enlever les arêtes saillantes. Le rayon normalisé pour le bois d'œuvre en épaisseur nominale de 1", 2", 3" et 4" ne doit pas dépasser  $\frac{1}{16}$ ",  $\frac{1}{8}$ ",  $\frac{3}{16}$ " et  $\frac{1}{4}$ " respectivement.

*Note: À moins qu'il n'en soit mentionné autrement, le bois d'œuvre de 4" ou moins en épaisseur est fréquemment expédié avec coins arrondis.*

**b) Avivé d'équerre** signifie libre de flache et sans arêtes arrondies.

**c) Libre de flache** signifie sans flache mais pouvant avoir des arêtes arrondies ou avivés d'équerre. (cf. définition de flache).

**d) Arêtes avivées** signifie sans coins arrondies mais ayant une allocation pour la flache dans certaines qualités.

**e) Détruire la rive de clouage** signifie:

- 1) que la carie occupe sur la face étroite une surface plus grande que permise pour la flache maximum en épaisseur lorsque sous forme de strie; **ou**
- 2) que la carie occupe plus de deux fois la longueur du trou de nœud admis lorsqu'il y a une tache traversant complètement à travers la face étroite .

**711. SCIÉ PLEINE MESURE** – Lorsque spécifié devant être scié pleine mesure, le bois peut être manufacturé à une dimension au-dessus de la tolérance, mais ne peut être au-dessous de la dimension au moment de la fabrication.

**712. GRAIN (FIL)** – Les fibres du bois et leurs orientations, leurs dimensions, leurs dispositions, leur apparence ou leurs qualités.

**a)** Pour les exigences et méthodes de mesurage du grain moyen, du grain fermé et du matériel dense. Voir Para. 350.

**b) La déviation du fil du bois** est la déviation des fibres du bois d'une ligne parallèle aux rives d'une pièce. Pour la façon de mesurer, voir Para. 360.

## GLOSSAIRE

- c) **Le bois d'été** est celui formé pendant la dernière partie de la période de croissance annuelle. Il est de couleur plus foncée, de densité plus élevée et d'une résistance mécanique plus grande que le bois de printemps.
- d) **Le bois de printemps** est la partie du cerne annuel de croissance formée pendant la première partie de la période de croissance annuelle. Il est de couleur plus claire, de densité moindre et n'est pas aussi résistant mécaniquement que le bois d'été.
- e) **Le bois d'œuvre débité sur quartier (VG), (sur maille EG)** est une ou des pièces débitées approximativement à angle droit par rapport aux cernes annuels de telle façon que les cernes annuels forment un angle de 45 degrés ou plus avec la surface de la pièce.
- f) **Le bois d'œuvre débité sur plot (FG), (sur dosse SG)** est une ou des pièces débitées approximativement parallèlement aux cernes annuels de façon à ce que ceux-ci forment un angle de moins de 45-degrés avec la surface de la pièce.
- g) **Le bois d'œuvre sur débit mélangé (MG)** est soit débité sur quartier, soit débité sur dosse, ou les deux à la fois.
- h) **Le fil tors** est une déviation dans le fil du bois causée lorsque les fibres croissent en spirale autour du tronc de l'arbre au lieu de la direction verticale normale.
- i) **Le fil oblique** est une déviation dans le fil du bois causée par un sciage non parallèle à l'écorce. Voir déviation du fil du bois.
- j) **Le grain foncé** est le fil qui est plus foncé que les autres et ne doit pas être confondu avec les stries de résine.

**714. CŒUR (bois de cœur)** – Couches internes du bois ne contenant plus de cellules vivantes. Dans certaines essences, sa coloration est très marquée comparativement à celle de l'aubier.

- a) **Cœur renfermé** signifie que la moëlle est incluse dans la pièce.
- b) **Le centre de cœur** est la moëlle ou le cœur d'un billot.
- c) **Libre de centre de cœur (FOHC)** signifie sans moëlle (coupe de coté). Une pièce occasionnelle (voir Para. 726) ayant de la moëlle en surface qui n'excède pas le 1/4 de la longueur est admise.

## GLOSSAIRE

- d) **Le cœur rouge adhérent** est un stade de carie naissante d'une coloration rougeâtre dans le bois de cœur et maintient la qualité nécessaire pour la majorité des applications dans les cours à bois.
- e) **Le bois de cœur et l'aubier** ayant des caractéristiques équivalentes sont égaux en résistance. Aucune exigence de bois de cœur est faite lorsque la résistance seule est le facteur dominant.
- f) **Le bois de cœur** est plus durable que l'aubier. Lorsque le bois doit être exposé à des conditions favorables à la progression de la carie et qu'il n'a aucun traitement de préservation, il est permis de spécifier le pourcentage minimum de bois de cœur devant être présent dans chaque pièce d'un chargement.
- g) **L'aubier** se prête mieux au traitement par les préservatifs que le bois de cœur.

**715. TRAITEMENT À LA CHALEUR (HT)** – bois qui a été chauffé en chambre close, avec ou sans réduction de la teneur en humidité jusqu'à ce qu'il atteigne une chaleur au cœur de 56 °C pour un minimum de 30 minutes.

**716. TROUS** - Des trous peuvent s'étendre entièrement ou partiellement à travers la pièce. Des trous qui s'étendent partiellement à travers la pièce sont alternativement désignés comme des cavités de surface. À moins de spécification autre, les trous sont mesurés comme les nœuds. Les trous sont classifiés d'après leurs dimensions de la façon suivante:

- a) **Un trou minuscule** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ " de diamètre.
- b) **Un trou moyen (petit)** n'excède pas  $\frac{1}{4}$ " de diamètre.
- c) **Un gros trou** n'excède pas 1" de diamètre.
- d) **Un très gros trou** excède 1" de diamètre.
- e) **Nœud bouchon**: c'est un trou de nœud de coin traversant d'une face large à la rive adjacente, et il est mesuré d'après la moyenne de ses dimensions prises sur la face large.

**717. SÉCHÉ AU FOUR** signifie séché en chambre close où la teneur en humidité requise est obtenue par chaleur artificielle ou par contrôle de l'humidité ou les deux.

**718. NŒUDS** - Partie d'une branche ou d'un rameau devenue incorporée à une pièce de bois d'œuvre. Dans le bois d'œuvre, les nœuds sont classifiés d'après leur forme, leur dimension, leur qualité, et leur fréquence.

## GLOSSAIRE

Un nœud rouge résulte d'une branche vivante et est entremêlé avec le bois environnant. Un nœud noir résulte d'une branche morte que le bois en croissance a enveloppé.

- a) **Un nœud rond** est produit lorsqu'un rameau est coupé approximativement à angle droit sur son axe longitudinal.
- b) **Un nœud ovale** est produit lorsqu'un rameau est coupé à angle légèrement supérieur à un angle droit sur l'axe longitudinal.
- c) **Un nœud baïonnette** est produit lorsqu'un rameau est coupé soit dans le sens de la longueur ou diagonalement.
- d) **Un nœud minuscule** n'excède pas  $\frac{1}{2}$ " de diamètre.
- e) **Un petit nœud** n'excède pas  $\frac{3}{4}$ " de diamètre.
- f) **Un nœud moyen** n'excède pas  $1\frac{1}{2}$ " de diamètre.
- g) **Un gros nœud** excède  $1\frac{1}{2}$ " de diamètre.
- h) **Un nœud sain** est exempt de carie.
- i) **Un œil de perdrix** est sain, mais contient un trou de mœlle n'excédant pas  $\frac{1}{4}$ " de diamètre.
- j) **Un nœud creux** est un nœud sain ayant un trou de plus de  $\frac{1}{4}$ " de diamètre. Une ouverture à travers dans un nœud creux est limitée à un diamètre égal aux autres trous permis.
- k) **Un nœud vicieux** contient de la carie.
- l) **Un nœud adhérent** est un nœud ferme sur sa face mais contenant de la carie naissante.
- m) **Un nœud solide** est très difficilement détachable de la pièce à cause de sa croissance, de sa forme ou de sa position.
- n) **Un nœud entremêlé** est un nœud où les anneaux de croissance du nœud s'enchevêtrent complètement ou partiellement avec ceux du bois environnant sur une ou plusieurs faces.
- o) **Un nœud étanche** est un nœud dont les anneaux annuelles de croissance sont complètement entremêlés avec ceux du bois environnant sur une face de la pièce et qui est sain sur cette face.
- p) **Un nœud encastré** est un nœud dont les anneaux de croissance ne sont pas enchevêtrés avec les anneaux avoisinants du bois.

## GLOSSAIRE

- q) **Un nœud lâche ou un nœud non solidement fixé** est un nœud qui ne se tient pas fermement en place à cause de sa croissance, de sa forme ou de sa position.
- r) **Un nœud fixe** est un nœud qui restera en place dans une pièce de bois séché dans des conditions normales, mais qui est détachable par une pression bien qu'il ne soit pas facile à pousser.
- s) **Un nœud en épi** est une agglomération de 2 ou plusieurs nœuds groupés comme une unité avec les fibres du bois déviant autour de l'unité entière. Un groupe de nœuds simples n'est pas un nœud en épi.
- t) **Un nœud étoilé** est un nœud ayant des gerces radiales.
- u) **Les nœuds bien distribués** ne sont pas en épi et chaque nœud est séparé d'un autre par une distance au moins égale au diamètre du plus petit des deux.
- v) **Nœuds bien espacés** signifie que la somme des dimensions de tous les nœuds dans chaque 6" de longueur de la pièce ne doit pas excéder 2 fois la dimension du plus gros nœud admis. Pas plus d'un nœud du diamètre maximum permis ne doit être admis dans le même 6" de longueur et la disposition des nœuds ne doit pas être trop dommageable. Ce terme est applicable seulement au bois de structure.

**720. DÉFAUTS DE FABRICATION** signifie tous les défauts ou les imperfections résultant des procédés de rabotage, tels que:

- a) **Le grain haché** est un défaut difficilement visible sur la face d'une pièce causé lorsque des particules de bois sont hachées ou brisées sous la ligne de coupe. Ce défaut est trop léger pour être considéré comme grain arraché, et il est ignoré s'il n'excède pas 25% de la surface concernée.
- b) **Le grain arraché** est un défaut sur la surface d'une pièce ou le bois a été arraché ou brisé au rabotage. Le grain arraché peut être:
  - Très léger** n'excède pas  $\frac{1}{64}$ " en profondeur;
  - Léger** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ " en profondeur;
  - Moyen** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ " en profondeur;
  - Prononcé** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ " en profondeur;
  - Très prononcé** excède  $\frac{1}{8}$ " en profondeur.

## GLOSSAIRE

c) **Le grain soulevé** est un état rugueux de la surface d'une pièce ouvrée où le soulèvement du bois dur d'été dépasse le bois de printemps plus doux, mais ne peut être détaché de la pièce.

**Très léger** n'excède pas  $\frac{1}{64}$ ";

**Léger** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ ";

**Moyen** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ ";

**Prononcé** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ ".

d) **Le grain relâché** est une séparation ou un relâchement du grain entre le bois de printemps et le bois d'été, mais sans détachement.

**Très léger**, n'excède pas  $\frac{1}{64}$ " de séparation;

**Léger** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ " de séparation;

**Moyen** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ " de séparation;

**Prononcé** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ " de séparation;

**Très prononcé** excède  $\frac{1}{8}$ " de séparation.

e) **Les omissions** sont des surfaces, sur une pièce, qui échappent au rabotage. Les omissions sont décrites comme suit:

**Très légères sur la face ou la rive** n'excèdent pas  $\frac{1}{64}$ " en profondeur \*(peut être approximativement 6" de longueur).

**Légères sur la face** n'excèdent pas  $\frac{1}{32}$ " en profondeur \*(peut être 12" de longueur).

**Légères sur la rive** n'excèdent pas  $\frac{1}{32}$ " en profondeur \*(peut être 2' de longueur).

**Moyennes sur la face** n'excèdent pas  $\frac{1}{16}$ " en profondeur \*(peut être 12" de longueur).

**Moyennes sur la rive** n'excèdent pas  $\frac{1}{16}$ " en profondeur \*(peut être 2' de longueur).

**Profondes sur la face ou la rive** n'excèdent pas  $\frac{1}{8}$ " en profondeur.

**Note:** Les définitions incluses entre les parenthèses (\*) ne sont pas dans la règle nationale (NGR).

f) **Le touche et manque** est une série d'omissions n'excédant pas  $\frac{1}{16}$ " de profondeur entre des surfaces planées.  
\*(peut être 4' de longueur).

## GLOSSAIRE

- g) **Le touche ou manque** signifie une surface entièrement ou partiellement rabotée ou entièrement brute. L'omission peut être de  $\frac{1}{16}$ ".
- h) **L'embrèvement défectueux** est un défaut dans les pièces contiguës de bois ouvré qui ne s'ajustent pas parfaitement ou dont les surfaces ne sont pas dans le même plan.
- L'embrèvement mince** est à peine évident.
- Très léger** n'excède pas  $\frac{1}{64}$ ";
- Léger** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ ";
- Moyen** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ ";
- Prononcé** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ ".
- i) **La brûlure de machine** est un brunissement du bois résultant du sur chauffage occasionné par les couteaux ou les rouleaux d'une machine lorsque les pièces sont arrêtées dans la machine.
- j) **L'entaille de bout** est une coupe dépressive des couteaux de la machine dans le bout des pièces.
- Très légère** n'excède pas  $\frac{1}{64}$ " de profondeur;
- Légère** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ " de profondeur;
- Moyenne** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ " de profondeur;
- Prononcée** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ " de profondeur;
- Très prononcée** excède  $\frac{1}{8}$ " de profondeur.
- k) **L'entaille de surface** est une rainure coupée par la machine en-dessous de la ligne désirée.
- Très légère** n'excède pas  $\frac{1}{64}$ " de profondeur;
- Légère** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ " de profondeur;
- Moyenne** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ " de profondeur;
- Prononcée** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ " de profondeur;
- Très prononcée** excède  $\frac{1}{8}$ " de profondeur.
- l) **La déviation latérale** est une brusque variation dans le planage de la rive qui se produit ordinairement près du bout de la pièce et qui ne réduit pas la largeur et ne change pas le plan de la surface large.
- Très légère** n'excède pas  $\frac{1}{64}$ " de profondeur;
- Légère** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ " de profondeur;
- Moyenne** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ " de profondeur;
- Prononcée** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ " de profondeur;
- Très prononcée** excède  $\frac{1}{8}$ " de profondeur.

## GLOSSAIRE

**m) Les mâchures** sont de légères dépressions ou dentures sur ou dans la surface du bois d'œuvre raboté causées par l'encastrement de planures ou de copeaux sur la face pendant le rabotage.

**Très légère** n'excède pas  $\frac{1}{64}$ " de profondeur;

**Légère** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ " de profondeur;

**Moyenne** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ " de profondeur;

**Prononcée** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ " de profondeur;

**n) Les marques de couteaux** sont des empreintes ou des marques de couteaux de la machine sur la surface du bois raboté.

**Les marques de couteaux très minces** sont visibles seulement d'un angle favorable et sont parfaitement douces au toucher.

**Les marques minces** sont facilement visibles mais ne présentent aucune inégalité au toucher.

**o) Les vagues de robatage** sont plus apparentes que les marques de couteaux.

**Très légère** n'excède pas  $\frac{1}{64}$ " de profondeur;

**Légère** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ " de profondeur;

**Moyenne** n'excède pas  $\frac{1}{16}$ " de profondeur;

**Prononcée** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ " de profondeur;

**Très prononcée** excède  $\frac{1}{8}$ " de profondeur.

### 722. CLASSIFICATION DES DÉFAUTS DE FABRICATION

**a) Norme "A."** La fabrication admet: grain arraché très léger; mâchures occasionnelles très minces; marques de couteaux très minces.

**b) Norme "B."** La fabrication admet: grain arraché très léger; grain soulevé très léger; grain relâché très léger; mâchures très minces; une moyenne d'une mâchure très mince par pied linéaire mais pas plus de deux dans chaque pied linéaire; marques de couteaux très légères; embrèvement défectueux mince.

**c) Norme "C."** La fabrication admet: grain arraché moyen; grain soulevé léger; grain relâché léger; entaille de bout très légère; entaille de surface très légère; déviation latérale très légère; mâchures légères si bien distribuées; une mâchure moyenne, occasionnelle; marques de couteaux très minces; embrèvement défectueux mince.

**d) Norme "D."** La fabrication admet: grain arraché prononcé; grain soulevé moyen; grain relâché très prononcé; entaille de bout légère; entaille de surface légère; déviation latérale légère; mâchures moyennes; marques de couteaux minces; embrèvement défectueux très léger.

## GLOSSAIRE

- e) **Norme "E."** La fabrication admet: grain arraché très prononcé; grain soulevé; grain relâché très prononcé; entaille de bout moyenne; entaille de surface; déviation latérale moyenne; mâchures, marques de couteaux, vagues de robatage légères, embrèvement défectueux léger.
- f) **Norme "F."** La fabrication admet: grain arraché très prononcé; grain soulevé; grain relâché très prononcé; entaille de bout prononcée; entaille de surface; déviation latérale prononcée; mâchures; marques de couteaux; vagues de planage moyennes; embrèvement défectueux moyen.

**724. TENEUR EN HUMIDITÉ** – Le poids de l'eau dans le bois exprimé en pourcentage du poids du bois séché au four.

**726. PIÈCES OCCASIONNELLES** – Signifie pas plus de 10% des pièces dans un paquet ou un chargement.

**728. RÉSINE** – c'est une accumulation de résine dans le bois.

- a) **La résine pâle** est une présence légère mais évidente de résine.
- b) **La résine intermédiaire** est une présence de résine plus apparente que la résine pâle.
- c) **La résine foncée** est une présence très évidente de résine caractérisée par sa couleur et sa consistance.
- d) **La résine massive** est une accumulation clairement définie de résine dans un ensemble par elle-même.

**730. STRIES DE RÉSINE** – accumulation bien définie de résine dans les cellules du bois en stries. Les stries de résine sont décrites approximativement comme suit, avec leur équivalent en surface admissible:

- a) **Très petite strie:**  $\frac{3}{8}$ " en largeur et 15" en longueur.
- b) **Petite strie:**  $\frac{1}{12}$  de la largeur et  $\frac{1}{6}$  de la longueur de la pièce.
- c) **Strie moyenne:**  $\frac{1}{6}$  de la largeur et  $\frac{1}{3}$  de la longueur de la pièce.
- d) **Grande strie:** n'excède pas  $\frac{1}{4}$  de la largeur par  $\frac{1}{2}$  de la longueur de la surface.
- e) **Très grande strie:** excède  $\frac{1}{4}$  de la largeur par  $\frac{1}{2}$  de la longueur de la surface.
- f) **Une veine résineuse** est une roulure ou une gerce contenant de la résine.

## GLOSSAIRE

**732. MÛELLE** – La mœlle est le petit tissu mou au centre structural des billes.

- a) **Très petite:** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ " de largeur et occupe sur la face une surface n'excédant pas  $\frac{1}{4}$ " carré. ( $\frac{1}{8}$ " de largeur par 2" de longueur ou  $\frac{1}{16}$ " par 4").
- b) **Petite:** occupe une surface n'excédant pas  $\frac{3}{4}$ " carré ( $\frac{1}{4}$ " par 3",  $\frac{3}{16}$ " par 4",  $\frac{1}{8}$ " par 6" ou  $\frac{1}{16}$ " par 12").
- c) **Libre de mœlle** signifie que la mœlle sur ou à l'intérieur de la pièce n'est pas admise.

**734. POCHE** – ouverture bien définie entre les cernes annuels qui se développe durant la croissance de l'arbre. Elle contient généralement de la résine ou de l'écorce. Les poches sont décrites comme suit avec leur équivalent admis en surface:

- a) **Très petites:**  $\frac{1}{16}$ " en largeur et 3" en longueur; ou  $\frac{1}{8}$ " en largeur et 2" en longueur.
- b) **Petites:**  $\frac{1}{16}$ " en largeur et 6" en longueur; ou  $\frac{1}{8}$ " en largeur et 4" en longueur; ou  $\frac{1}{4}$ " en largeur et 2" en longueur.
- c) **Moyennes:**  $\frac{1}{16}$ " en largeur et 12" en longueur; ou  $\frac{1}{8}$ " en largeur et 8" en longueur; ou  $\frac{3}{8}$ " en largeur et 4" en longueur.
- d) **Grandes:** n'excède pas 4" carrés de surface.
- e) **Très grandes:** excède 4" carrés de surface.
- f) **Une poche fermée** a une ouverture sur une face seulement.
- g) **Une poche ouverte ou à travers** a une ouverture sur les faces opposées et l'ouverture à travers est considérée comme un trou d'égale dimension.

**736. BOUCHONS ET RAPIÉÇAGES** – Les bouchons et les rapiécages de bois sont insérés dans les pièces pour hausser leur apparence et leur utilité. Les bois d'œuvre contenant des bouchons et des rapiécages peuvent être expédiés en autant que des indications au sujet des insertions soient inscrites sur la feuille de commande, le connaissance et la facture. La qualité et l'exécution des insertions doivent être en fonction de la qualité des pièces. Dans le bois de dimension et dans les autres bois d'œuvre classifiés pour leur résistance, les insertions sont limitées aux mêmes dimensions et localisations que les nœuds.

11

**737a. RESCIÉ** – Bois d'œuvre retransformé par une coupe dans le sens de l'épaisseur d'une rive à l'autre, produisant deux pièces ou plus conservant la largeur originale mais non l'épaisseur originale, chaque pièce étant moins épaisse (plus mince).

## GLOSSAIRE

**737b. REFENDU** – Bois d'œuvre retransformé en coupant d'une face à l'autre à travers l'épaisseur produisant deux pièces ou plus de l'épaisseur originale, mais non de la largeur originale, chaque pièce étant plus étroite.

**738. BOIS D'AUBIER** – Couches externes de croissance, entre l'écorce et le bois de cœur, contenant la sève.

- a) **l'aubier clair** ne montre pas de coloration et n'est limité dans aucune qualité excepté lorsque spécifiquement mentionné dans la description de la qualité.
- b) **"restrictions d'aubier abandonnées"** signifie que toutes les restrictions dans une règle sur la quantité d'aubier admis dans les pièces classifiées selon cette règle ne sont pas appliquées.
- c) **"aubier clair non défectueux" (BSND)** signifie que l'aubier clair est permis dans chaque pièce pour n'importe quelle quantité.
- d) **l'aubier clair**, à moins de restriction spécifique, n'est limité dans aucune qualité. Il n'est pas limité s'il est traité contre la coloration ou séché au séchoir ou à l'air.

**739a. SCIÉ DE DIMENSION** – Le bois scié uniformément à la mesure rabotée normalisée, mais permettant pour 20% des pièces une tolérance de fabrication de  $\frac{1}{32}$ " en moins. De plus, une tolérance de  $\frac{1}{8}$ " en plus est permise.

**739b. DIMENSION UNIFORMISÉE** – Le bois de dimension est usiné uniformément aux dimensions nettes rabotées et peut être brut, raboté ou partiellement raboté sur une ou plusieurs faces.

Lorsque les faces opposées sont brutes, une variation dépassant  $\frac{1}{32}$ " de la dimension est autorisée dans le NO. 2 et MEILLEUR et STANDARD et MEILLEUR. En plus, une variation au sciage de  $\frac{1}{32}$ " en moins est admise dans 20% des pièces. Une variation supérieure ou inférieure de  $\frac{1}{16}$ " est acceptable dans 20% des pièces de MONTANT (Colombage), UTILITÉ et NO. 3. Lorsque les faces opposées sont brutes, l'estampille sur le bois de dimension à face sciée doit être identifiée comme uniformisé (**SZD**).

**740. ROULURES** – Séparation longitudinale du bois qui se produit entre ou à travers les anneaux de croissance.

- a) **Légère:** n'excède pas  $\frac{1}{32}$ " de largeur;
- b) **Moyenne:** n'excède pas  $\frac{1}{8}$ " de largeur;

## GLOSSAIRE

- c) **Une roulure de surface** n'apparaît que sur une face de la pièce;
- d) **Une roulure à travers** est une ouverture s'étendant à travers une pièce d'une surface à la surface opposée ou à la surface adjacente;
- e) **Une roulure de mœlle (ou roulure de cœur ou gerce de cœur)** se situe à travers les anneaux de croissance à partir de ou à travers la mœlle vers la surface d'une pièce, et est différenciée d'une gerce par le fait que sa plus grande largeur est située plus près de la mœlle et considérant que la plus grande largeur d'une gerce dans une pièce à mœlle de centre est la plus éloignée de la mœlle.
- f) **Une roulure circulaire** apparaît entre les anneaux de croissance et encercle partiellement ou totalement la mœlle.
- g) **Les canaux longitudinaux d'écorce ou de résine** ne doivent pas être confondus avec les roulures à moins qu'elles ne soient ouvertes.

**742. FENTES** – une séparation du bois à travers une pièce jusqu'à la face opposée ou adjacente due au déchirement des cellules du bois.

- a) **Très courtes:** égales en longueur à la moitié de la largeur de la pièce;
- b) **Courtes:** égales en longueur à la largeur de la pièce et n'excédant pas 1/6 de la longueur de la pièce;
- c) **Moyennes:** égales en longueur à 2 fois la largeur de la pièce et n'excédant pas 1/6 de la longueur de la pièce;
- d) **Longues:** plus longues qu'une fente moyenne.

### 744. COLORATION

- a) **Bois de cœur coloré et cœur rouge ferme:** Le bois de cœur coloré ou le cœur rouge ferme est une variation marquée de la couleur naturelle du bois. (**Note:** Elle varie de rose à brune.) Elle ne doit pas être confondue avec le cœur rouge naturel. La couleur naturelle est généralement uniformément distribuée à travers certains anneaux de croissance, considérant que les colorations sont généralement en taches irrégulières. Dans les qualités où elle est permise, elle n'a pas plus d'effet sur l'utilisation envisagée de la pièce que les autres caractéristiques admises dans la qualité;

11

## GLOSSAIRE

- b) **Aubier coloré** - de la même façon, l'aubier coloré n'a pas d'effet sur l'utilisation envisagée des pièces dans lesquelles il est permis, mais il affecte l'apparence à des degrés variables:
- 1) **L'aubier coloré léger** est tellement peu coloré qu'il n'affectera pas les finis naturels;
  - 2) **L'aubier moyen coloré** offre une différence de coloration prononcée. **Note:** *Quelques fois, l'utilisation pour des finis naturels mais non pour des finis à la peinture est affectée;*
  - 3) **L'aubier coloré prononcé** offre une coloration si différente que le grain est obscurci, mais le bois d'œuvre ainsi affecté est acceptable pour finis à la peinture.
- c) La coloration due à l'exposition aux éléments naturels est admise dans toutes les qualités de bois d'œuvre de charpente et de lambris.

**746. QUALITÉS DE RÉSISTANCE** - Qualités de bois d'œuvre aux quelles des valeurs de résistance et de module d'élasticité compatibles avec les calculs aux contraintes admissibles ont été assignées en accord avec les principes de base reconnus de la classification par résistance et avec les dispositions des articles 6.3.2.1 et 6.3.2.2 du "Voluntary Product Standard 20."

Au Canada et dans les pays autres que les États-Unis, les valeurs de résistance ou de calcul aux états limites peuvent être utilisées au lieu des valeurs de résistance selon les contraintes admissibles.

**747. TOLÉRANCE AU SCIAGE** - Dans le processus normal de fabrication, il peut se produire une déviation de la ligne de coupe.

À moins de spécifications contraires, des pièces occasionnelles peuvent avoir une certaine déviation de la ligne de coupe prévue ne dépassant pas la tolérance complète au sciage, qui, au moment de la fabrication, est la suivante:

<b>Moins de 2"</b>	- $\frac{1}{16}$ " au dessous	$\frac{1}{8}$ " au dessus
<b>2" et plus large excluant 5"</b>	- $\frac{1}{8}$ " au dessous	$\frac{1}{4}$ " au dessus
<b>5" et plus large excluant 8"</b>	- $\frac{3}{16}$ " au dessous	$\frac{3}{8}$ " au dessus
<b>8" et plus large</b>	- $\frac{1}{4}$ " au dessous	$\frac{1}{2}$ " au dessus

**Note:** *Dans le cas d'une commande "SCIAGE NORMAL" le Para. 820d s'applique.*

## GLOSSAIRE

### 748. ÉBOUTAGE

- a) L'éboutage du bois d'œuvre consiste à couper transversalement une pièce à une longueur donnée. (Voir Para. 36)
- b) **Ébouté aux 2 bouts (DET)**. L'intention est que le bois DET soit ébouté d'équerre aux deux bouts d'une pièce.  
**Note:** La tolérance hors d'équerre est limitée à  $1/16$ " pour chaque 1" d'épaisseur ou de largeur nominale.
- c) **L'ébouté de précision (PET)** est du bois d'œuvre ébouté d'équerre aux deux bouts, à des longueurs uniformes avec une tolérance dans la fabrication de  $1/16$ " en plus ou en moins sur la longueur dans 20% des pièces.
- d) **L'ébouté d'équerre (SET)** est du bois d'œuvre ébouté d'équerre ayant une tolérance minimale dans la fabrication de  $1/64$ " pour chaque 2" d'épaisseur ou de largeur nominale.

749. Lorsque des commandes pour du "Platelage" spécifient "ébouté d'équerre," les pièces sont éboutées carré avec une tolérance de  $1/64$ " permise, basée sur 6" de largeur et mesurée sur la face.

750. **FLACHE** – écorce ou manque de bois pour quelque raison que ce soit, excepté pour les arêtes arrondies, sur les rives ou le coin d'une pièce de bois d'œuvre.

La flache, ailleurs que dans les bouts, s'étendant partiellement ou complètement à travers n'importe quelle face est admise sur un pied si ce n'est pas plus dommageable que les omissions admises au rabotage ou à travers la face étroite si elle ne cause pas plus de dommage que les trous de nœud admis (ne doit pas dépasser en longueur le double du diamètre du trou de nœud maximum admis dans la qualité), et limitée à un cas par pièce. Ces variations ne seront pas admises dans plus de 5% des pièces.

11

**Note:** Cette disposition s'applique uniquement aux Règles Nationales de classification (NGR) pour le bois de dimension.

752. **COURBURE** – toute déviation de la surface d'une pièce par rapport à son plan normal, incluant "le voilement longitudinal de face, le voilement longitudinal de rive, le voilement transversal et le gauchissement", n'importe quelle combinaison de ceux-ci.

## GLOSSAIRE

Les restrictions sont basées sur la forme moyenne de la courbure comme elle survient normalement, et toute variation de cette forme moyenne telle que les courtes déformations doivent être évaluées en fonction de leur effet équivalent. Les pièces contenant deux formes ou plus doivent être évaluées en fonction de leur effet combinés pour déterminer la quantité admissible.

Dans ces normes, la courbure est classifiée comme très légère, légère, moyenne et forte, et s'applique à chaque largeur et longueur tel que spécifié dans les différentes qualités en accord avec les dispositions et les tableaux suivants:

- a) **"Le voilement longitudinal de la face ou l'arqué"** est une déviation longitudinale de la face d'une pièce par rapport à une ligne droite joignant les extrémités de cette pièce. Il est mesuré au point de la grande flèche sur la ligne droite. La quantité maximale permise de voilement longitudinal de face dans la qualité d'une pièce est:
  - 1) Si moins de 2" d'épaisseur, trois fois plus que le voilement longitudinal de rive pour les faces de 2";
  - 2) Si 2" et moins de 3" d'épaisseur, deux fois plus que le voilement longitudinal de rive pour les faces de 2";
  - 3) Si 3" et plus d'épaisseur, la même quantité que le voilement longitudinal de rive pour le bois de cette épaisseur.
- b) **Le voilement longitudinal de rive ou le cambré** est une déviation latérale par rapport à une ligne droite joignant les extrémités d'une pièce. Il est mesuré au point de la grande flèche sur la ligne droite. La quantité maximale permise de voilement longitudinal de rive est tel qu'indiqué dans les tableaux 810a, b, et c.
- c) **Le gauchissement ou la torsion** est une déviation longitudinale, ou une combinaison de longitudinale et latérale, en forme de boucle ou de spirale, et la quantité mesurée est la distance d'un côté d'une pièce à un bout qui est surélevé au-dessus d'une surface plane contre laquelle les deux côtés du bout opposé sont demeurés appuyés. La quantité maximale permise de gauchissement est tel qu'indiqué dans le tableau 810d.
- d) **Le voilement transversal ou le tirant à cœur** est une déviation transversale de la face d'une pièce par rapport à une ligne droite joignant les rives de cette pièce. Il est mesuré au point de la plus grande flèche sur la ligne droite. La quantité maximale permise de voilement transversal est tel qu'indiqué dans le tableau de voilement transversal.

## GLOSSAIRE

**TABLEAU DE VOILEMENT TRANSVERSALE**  
**Largeur de la face**

	<b>2" et 3"</b>	<b>4"</b>	<b>5" et 6"</b>	<b>8"</b>
<b>Très léger</b>	$\frac{1}{32}$ "	$\frac{1}{32}$ "	$\frac{1}{32}$ "	$\frac{1}{16}$ "
<b>Léger</b>	$\frac{1}{32}$ "	$\frac{1}{32}$ "	$\frac{1}{16}$ "	$\frac{1}{8}$ "
<b>Moyen</b>	$\frac{1}{32}$ "	$\frac{1}{16}$ "	$\frac{1}{8}$ "	$\frac{3}{16}$ "
<b>Fort</b>	$\frac{1}{16}$ "	$\frac{1}{8}$ "	$\frac{3}{16}$ "	$\frac{1}{4}$ "

  

	<b>10"</b>	<b>12"</b>	<b>14" et plus de largeur</b>
<b>Très léger</b>	$\frac{3}{32}$ "	$\frac{1}{8}$ "	Proportionnellement
<b>Léger</b>	$\frac{3}{16}$ "	$\frac{1}{4}$ "	plus
<b>Moyen</b>	$\frac{1}{4}$ "	$\frac{3}{8}$ "	"
<b>Fort</b>	$\frac{3}{8}$ "	$\frac{1}{2}$ "	"

**754. QUALITÉS COMBINÉES** - La norme de produit PS 20 permet de grouper les deux qualités les plus élevées d'une catégorie en une seule qualité, et de marquer cette qualité comme étant une qualité "**& MEILLEUR**". Les valeurs résistance et de calculs de la qualité la moins élevée des deux sont attribuées à la qualité combinée, à moins que des valeurs résistance et de calculs aient été attribuées à la combinaison.

Dans le cas de la qualité "**NO. 1 & MEILLEUR**", les données ont été recueillies pour les essences Sapin de Douglas-Mélèze (N) et Pruche-Sapin (N) durant le programme d'essai "in-grade" visant à élaborer des valeurs de propriété spécifiques à cette qualité combinée.

Lorsque l'on assigne des propriétés à la qualité combinée "**NO. 1 & MEILLEUR**" comme pour Sapin de Douglas-Mélèze (N) et Pruche-Sapin (N), il faut apposer l'estampe de qualité "**NO. 1 & Meilleur**" sur le bois. Si les estampes de qualité "**SELECT STRUCTURAL**" et "**NO. 1 & MEILLEUR**" ont été apposées sur le bois plutôt que "**NO. 1 & MEILLEUR**", les valeurs attribuées aux qualités individuelles s'appliquent. Lorsque les estampes de qualité "**NO. 1 et MEILLEUR**" sont apposées, il est interdit d'apposer simultanément sur cet article une estampes d'une qualité ayant une valeur de calcul plus élevée (comme Select Structural).

11

**REMARQUES**

---